



CATALOGUE DE FORMATION

Découvrez comment nous unissons

**PERFORMANCE & PRÉVENTION
DES RISQUES PROFESSIONNELS**

SOMMAIRE

Notre mission	4
Nos certifications et habilitations	6
+ Formations réglementaires	
Membres CSE / SSCT <i>Volet santé, sécurité et conditions de travail</i>	8
Membres CSE / fonctionnement <i>Volet économique & financier</i>	9
Référent santé & sécurité au travail <i>Salarié compétent</i>	10
Secourisme <i>SST / 1er secours</i>	11
Incendie <i>Manipulation extincteurs / protocole évacuation</i>	12
Habilitation électrique <i>Electricien / Non electricien</i>	13
Gestes & postures <i>Prévention des risques physiques</i>	14
Risques chimiques	15
Référent Harcèlement sexuel	16
Travail en hauteur	17
Autorisation de conduite <i>Machines, chariots, engins</i>	18
+ Formations non réglementaires	
Document unique d'évaluation des risques professionnels	19
Président CSE	20
Délégation de pouvoir <i>Enjeux de la sécurité</i>	21
Travail sur écran <i>Ergonomie</i>	22
Management & Communication	23
Talent Leadership Performance <i>Profil Talent</i>	24
Droit social <i>Fondamentaux du droit du travail</i>	25
Gestion du stress & Gestion des conflits	26
Risques psycho-sociaux <i>RPS / QVT</i>	27
+ Formations de formateurs	
Formateur CSE / SSCT	28
Formateur habilitation électrique	29
Nos pôles d'intervention complémentaires	30
Collaborer avec Atouts+	31

NOTRE MISSION

La qualité de vie au travail est un levier de croissance extrêmement fédérateur. En effet, la santé d'une entreprise passe par le bien-être de son équipe et son sentiment d'implication. La réglementation en matière de santé et sécurité au travail ne représente alors plus une contrainte mais devient une réelle opportunité à saisir.

À partir de ce postulat nous mettons tout en oeuvre autour de 4 pôles de compétences pour allier performance et respect de la réglementation :



FORMATIONS



**EXTERNALISATION
IPRP ET RH**



**ACCOMPAGNEMENT
DES ENCADRANTS**



**OBTENTION DE
SUBVENTIONS**

SUR MESURE



Grâce à ce catalogue vous découvrirez des exemples de formations concrets. Mais la vraie force d'ATOUTS+ réside dans l'élaboration d'un programme de formation sur mesure. Grâce à nos conseils, vos équipes gagneront en puissance et insuffleront une énergie positive sur votre entreprise.

Nous nous adaptons toujours à vos spécificités afin de déployer vos meilleurs atouts !



Nous proposons nos formations
en **présentiel** mais aussi en **distanciel**.



NOS CERTIFICATIONS ET HABILITATIONS

Tous nos intervenants sont issus du milieu professionnel, habilités IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) par la DIRECCTE et certifiés auprès de l'INRS et de la CARSAT.



NOTRE RÉSEAU D'EXPERTS

ATOOUTS+ va au-delà d'un organisme de formation classique grâce à **plus de 30 partenaires**, tous sélectionnés pour leur rigueur autour des thématiques santé et sécurité au travail. En outre, nous travaillons avec des **cabinets spécialisés sur les thématiques juridiques & RH**. Tout cela afin de vous permettre d'optimiser vos performances acquises grâce à une **gestion complète et transversale de la Qualité de Vie au Travail (QVT)** au sein de votre entreprise.



100% de satisfaction

Cette vision de notre métier nous permet d'obtenir 100% de satisfaction à toutes nos formations, aussi bien auprès du personnel formé que des employeurs.



MEMBRES CSE / SSCT

Volet santé, sécurité et conditions de travail



DURÉE

De 3 à 5 jours selon effectif



PUBLIC CONCERNÉ

Représentants du personnel (nouveaux élus ou renouvelés)



TARIF

À partir de 229 € HT/jour/personne ou 1090 € HT/jour/groupe



OBJECTIFS

- Connaître les missions et le rôle des représentants du personnel en SSCT
- Comprendre les enjeux et la démarche de prévention des risques professionnels
- Développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels
- Connaître les principes de la réglementation et des responsabilités associées
- Être capable de s'insérer dans une démarche constructive de prévention et de conseil dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail

Une formation personnalisée, répondant aux exigences réglementaires et prenant en compte vos spécificités. Formation dispensée par des formateurs qualifiés dans le domaine technique HSE et juridique. Atouts+ est agréé par la DIRECCTE pour la dispense de cette formation réglementaire.



**GRÂCE À
ATOUS+**

Vos obligations réglementaires

Article L.2315-18 Code du Travail :
« Les membres de la délégation du personnel du CSE et le référent [...] bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. »

MEMBRES CSE / FONCTIONNEMENT

Volet économique & financier



DURÉE

De 1 à 5 jours



PUBLIC CONCERNÉ

Membre nouvellement élu du CSE



TARIF

À partir de 1100 € HT/jour/groupe



OBJECTIFS

- Permettre aux élus d'être formés sur les aspects juridiques, économiques et financiers du CSE.
- Connaître le fonctionnement et les missions du CSE
- Comprendre les mécanismes de base de la comptabilité et de l'analyse financière
- Savoir lire les comptes de l'entreprise
- Connaître les rôles du secrétaire et du trésorier
- Informations/consultations, NAO, Gestion des ASC
- Apprendre à négocier utilement et efficacement

Une formation intégrant les dernières actualités juridiques. Une formation personnalisée, dispensée par des formateurs agréés par la DIRECCTE.



**GRÂCE À
ATOUS+**

Vos obligations réglementaires

Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, les membres titulaires du CSE élus pour la première fois bénéficient, dans les conditions et limites prévues à l'article L. 2145-11 du code du travail, d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours. Le financement de la formation est pris en charge par le CSE.

RÉFÉRENT SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Salarié compétent



DURÉE

De 1 à 5 jours



PUBLIC CONCERNÉ

Être désigné par son employeur



TARIF

À partir de 980 € HT/groupe



OBJECTIFS

- Connaître la réglementation Santé & Sécurité au Travail
- Contribuer activement et efficacement à l'amélioration de la Sécurité et des Conditions de Travail
- Être capable de mettre en œuvre et suivre une démarche de prévention des risques professionnels
- Savoir identifier un danger et proposer des mesures de suppression / protection / formation
- Savoir coter / évaluer un risque
- Maîtriser les problématiques HSE / SST qui lui sont confiées (procédures, document unique, audit..)
- Savoir mener une veille juridique

Une formation personnalisée, dans vos locaux, en prenant en compte vos besoins et vos risques professionnels. Cette formation est dispensée par un IPRP habilité par la DIRECCTE sous le numéro 2016-03-13-007.



GRÂCE À
ATOUTS+

Vos obligations réglementaires

Décret 30 janvier 2012 ; Articles L.4644-1 et R.4644-1 code du travail imposent aux employeurs : soit de désigner un, ou plusieurs salariés pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise (nommé Référent santé et sécurité au travail), après leur avoir fait suivre une formation, soit de faire appel à un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).

SECOURISME

SST / 1ers secours



DURÉE

De 1 à 2 jours



PUBLIC CONCERNÉ

Être désigné par son employeur. Nous pouvons former de 04 à 12 stagiaires par session



TARIF

À partir de 750 € HT/groupe



OBJECTIFS

- Être capable de protéger, examiner, faire alerter et porter secours sur une situation d'accident
- Connaître les gestes de 1er secours
- Savoir prévenir les risques professionnels

Une formation groupe, dans vos locaux, prenant en compte, conformément à la réglementation, vos risques professionnels. Le déroulement de la formation alterne théorie et pratique et s'appuie sur les moyens matériels tels que mannequin, défibrillateur, outils,...



GRÂCE À
ATOUTS+

Vos obligations réglementaires

Article R.4224-15 Code du Travail : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les 1ers secours en cas d'urgence dans : 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux; 2° Chaque chantier employant 20 travailleurs au moins pendant plus de 15 jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Article R.4224-16 Code du Travail : En l'absence d'infirmier, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades.

INCENDIE

Manipulation extincteurs / protocole d'évacuation



DURÉE

0,5 jour



PUBLIC CONCERNÉ

Tout public



TARIF

À partir de 550 € HT/groupe



OBJECTIFS

- Former le personnel à la conduite à tenir en cas de départ de feu ou d'incendie
- Être en mesure de lutter contre un départ de feu au moyen d'un extincteur approprié
- Être capable de mettre en place et de suivre un protocole d'évacuation
- Savoir identifier les risques de départ d'incendie / explosion

Une manipulation "extincteur" sur feu réel, sous réserve d'un espace adapté sur le lieu de la formation et un exercice d'évacuation avec traçabilité dans le registre de sécurité.



**GRÂCE À
ATOUTS+**

Vos obligations réglementaires

Article R.4227-28 Code du Travail : «L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.»
Article R.4227-39 Code du Travail : exercices et essais périodiques incendie tous les 6 mois.

HABILITATION ÉLECTRIQUE

Électricien / Non électricien



DURÉE

De 1 à 3 jours



PUBLIC CONCERNÉ

Personnes amenées à intervenir sur des installations électriques et/ou véhicules électriques - hybrides



TARIF

À partir de 980 € HT/jour/groupe



OBJECTIFS

- Aspects réglementaires / UTE C18.550
- Les risques électriques et leurs conséquences.
- Les différents dangers liés à l'électricité et aux accumulateurs
- Les mesures de protection contre les chocs électriques
- Les règles de sécurité à observer lors des opérations
- Conduite à tenir en cas d'accident électrique

Nous vous conseillons sur le niveau d'habilitation requis. Notre formation alterne théorie et pratique par des formateurs experts en prévention et en électricité.



**GRÂCE À
ATOUTS+**

Vos obligations réglementaires

Entrée en vigueur en 2012 de la norme NF C 18-510, la formation à l'habilitation électrique est une obligation pour toute entreprise ayant des salariés effectuant des opérations dans un environnement électrique, électriciens ou non.

GESTES & POSTURES

Prévention des risques physiques

DURÉE

De 0,5 à 2 jours

PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié étant amené à faire de la manutention manuelle ou à travailler dans des postures contraignantes

TARIF

À partir de 900 € HT/jour/groupe

OBJECTIFS

- Identifier et réduire les risques de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et ceux liés à la manutention manuelle
- Proposer des pistes d'amélioration en prenant en compte les moyens organisationnels, techniques et humains
- Apprendre à minimiser l'effort

Nous vous proposons l'intervention de formateurs spécialisés dans le domaine des risques physiques / Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), agréés et certifiés par la CARSAT et l'INRS. Nous travaillons aussi avec des ergonomes et ostéopathes.



Vos obligations réglementaires

Articles R.4541-8 Code du travail: «L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles : 1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte; 2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.»

RISQUES CHIMIQUES

DURÉE

De 0,5 à 3 jours

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne ayant à manipuler, utiliser ou stocker des agents chimiques dangereux

TARIF

À partir de 980 € HT/jour/groupe

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation et les enjeux sur les produits chimiques
- Mettre en place une démarche de prévention par l'évaluation du risque chimique et le suivi de l'exposition professionnelle aux produits chimiques
- Choisir les moyens de prévention et protection adaptés
- Connaître les risques liés à l'utilisation de produits chimiques
- Savoir lire et extraire les éléments clefs d'une Fiche de Donnée Sécurité (FDS)
- Détecter et évaluer les risques liés aux agents chimiques associés aux postes de travail

Formation prenant en compte les produits et substances chimiques de l'entreprise et les moyens de prévention des opérateurs. Nous proposons aussi un accompagnement pour réaliser l'évaluation du risque chimique de votre entreprise.



Vos obligations réglementaires

Article R4412-1 et suivants code du Travail : Réglementation mesures d'expositions agents chimiques et biologiques - contrôles atmosphériques (VLEP / VLE).

RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL

DURÉE
De 0,5 jour à 1 jour

PUBLIC CONCERNÉ
Membres du CSE, Référent, Managers

TARIF
À partir de 750 € HT/groupe

- OBJECTIFS**
- Maîtriser le cadre légal et les principales notions juridiques
 - Comprendre les concepts autour des violences sexistes et sexuelles
 - Appréhender le rôle de Référent(e), place, missions et limites
 - Exercer la mission de Référent(e) au sein de l'entreprise

Formation interactive et participative dispensée par une coach certifiée, ancienne DRH et spécialiste des sujets pratiques sexismes, diversité & inclusion.



Vos obligations réglementaires

Article L. 2315-18 Code du travail prévoit que le référent harcèlement peut bénéficier d'une formation nécessaire à l'exercice de sa mission en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

TRAVAIL EN HAUTEUR

DURÉE
De 0,5 à 1 jour

PUBLIC CONCERNÉ
Tout personnel étant amené à préparer et/ou exécuter un travail en hauteur

TARIF
À partir de 750 € HT/groupe

- OBJECTIFS**
- Identifier et évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser
 - Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès travaux et déplacements en hauteur
 - Reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (collective et individuelle)

Formation dynamique et technique adaptée à votre activité. Nous pouvons aussi vous conseiller sur les moyens de prévention à mettre en place au sein de votre entreprise.



Vos obligations réglementaires

Les interventions en hauteur doivent être effectuées par des personnes ayant reçu une formation. Tout employeur est tenu d'informer ses salariés sur les risques professionnels et leur prévention, de les former à la sécurité et à leur poste de travail (articles L. 4141-1 à 4141-4 du Code du travail).

AUTORISATION DE CONDUITE

Machines, chariots, engins



DURÉE
1 jour



PUBLIC CONCERNÉ

Avoir 18 ans révolus et être reconnu apte par la médecine du travail



TARIF

À partir de 1100 € HT/jour/groupe



OBJECTIFS

- Permettre au personnel d'acquérir ou de réactualiser les connaissances et savoir faire à l'utilisation de machine, des chariots de manutention selon les recommandations de la C.N.A.M.T. et de l'INRS
- Permettre d'être habilité à la conduite par son employeur
- Utiliser la machine en toute sécurité
- Connaître les principaux risques et moyens de prévention associés

Interventions de formateurs dynamiques, "terrains" possédant leur CACES.



**GRÂCE À
ATOUTS+**

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



DURÉE
De 1 à 5 jours



PUBLIC CONCERNÉ

Tout public



TARIF

À partir de 980 € HT/jour



OBJECTIFS

- Contribuer à la mise en place et/ou à la mise à jour du document unique
- Savoir identifier un danger et évaluer un risque (système de cotation)
- Proposer des mesures de prévention et de protection efficaces
- Savoir définir et suivre un plan d'action annuel de prévention des risques professionnels.
- Savoir réaliser un diagnostic de poste de travail / audit sécurité
- Savoir créer et suivre un plan d'action

Durant la formation, des ateliers pratiques permettront la création ou la mise à jour de votre document unique et du plan d'action annuel.



**GRÂCE À
ATOUTS+**

Vos obligations réglementaires

Articles R.41121-1 et suivants Code du travail / Décret du 05 novembre 2001.
Obligation d'avoir un DUER à partir de 1 salarié.

PRÉSIDENT CSE

DURÉE
De 1 à 2 jours

PUBLIC CONCERNÉ
Employeur, DRH, DAF, encadrants, attaché de direction

TARIF
À partir de 1100 € HT/jour/personne

- OBJECTIFS**
- Connaître le périmètre d'actions des représentants du personnel
 - Connaître les règles de fonctionnement de l'instance
 - Comprendre les enjeux de la santé & sécurité au travail et du volet RH
 - Connaître les principes de la réglementation et des responsabilités associées
 - Rappel sur les obligations réglementaires de l'employeur issues du code du travail

Une formation dispensée par une juriste en droit du travail et droit management Qualité Sécurité Environnement (QSE).
Agréé par la DIRECCTE pour la dispense de formations CSE / SSCT.



DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Enjeux de la sécurité

DURÉE
De 1 à 2 jours

PUBLIC CONCERNÉ
Employeur, DRH, DAF, encadrants

TARIF
À partir de 1100 € HT/jour/groupe

- OBJECTIFS**
- Comprendre les enjeux de la prévention des risques professionnels
 - Connaître les principes de la réglementation et des responsabilités associées
 - Connaître vos obligations réglementaires issues du code du travail
 - Savoir déployer une politique sécurité efficace

Une formation dynamique alliant juridique et technique, dispensée par une juriste en droit du travail et droit Management Qualité Sécurité Environnement (QSE). Nous proposons en outre de mettre en action notre réseau de cabinets d'avocats pour compléter notre action de formation et d'accompagnement.



TRAVAIL SUR ÉCRAN

Ergonomie



DURÉE

À partir de 30 minutes par personne



PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié travaillant sur écran, en entreprise ou en télétravail



TARIF

À définir en fonction du programme choisi



OBJECTIFS

- Identifier et prévenir les risques de TMS à un poste administratif
- Étudier et appliquer les principes d'ergonomie adaptés au travail sur écran
- Comprendre l'impact et l'importance de l'aménagement de son poste de travail
- Acquérir les notions d'une bonne hygiène de vie

Nous vous proposons l'intervention de formateurs spécialisés dans les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), agréés et certifiés par la CARSAT et l'INRS. Nous travaillons aussi avec des ergonomes et ostéopathes.



**GRÂCE À
ATOUTS+**

MANAGEMENT & COMMUNICATION



DURÉE

De 1 à 5 jours



PUBLIC CONCERNÉ

Encadrement / managers souhaitant se former ou approfondir leurs compétences sur le coaching d'équipe et la communication



TARIF

À partir de 1200 € HT/jour/groupe



OBJECTIFS

- Les fondamentaux de la communication et du management
- Le rôle et la posture du manager
- Le développement des talents et de la performance de l'équipe
- L'animation collective de l'équipe
- Le pilotage individuel de l'activité de chaque collaborateur

Nos intervenants sont des consultants formateurs seniors ayant travaillé en entreprise sur des postes de direction et ou d'encadrement. ATOUTS+ propose aussi des outils simples et ludiques pour accompagner les entreprises sur la communication et le coaching d'équipe.



**GRÂCE À
ATOUTS+**

TALENT LEADERSHIP PERFORMANCE

Profil Talent

DURÉE
De 0,5 à 1 jour

PUBLIC CONCERNÉ
Tout public

TARIF
À partir de 390 € HT

- OBJECTIFS**
- Approfondir la connaissance de soi et des autres à travers la méthode "Talents" pour renforcer l'efficacité collective
 - Prendre en compte les profils différents du sien et soigner sa communication
 - Prendre conscience des forces et des complémentarités au sein d'une équipe
 - Comprendre les caractéristiques et leviers d'action des 4 champs de couleurs
 - Les différents styles de Management et de communication par profil

Formation dispensée par des coaches certifiés TLP NAVIGATOR. Dans le cadre de cette formation, vous sera remis votre profil Talent et un support sur les modalités des 4 couleurs.



DROIT SOCIAL

Fondamentaux du droit du travail

DURÉE
1 jour

PUBLIC CONCERNÉ
Employeur, DRH, DAF, Responsable comptabilité, Encadrants

TARIF
À partir de 1 050 € HT/jour/groupe

- OBJECTIFS**
- Connaître la réglementation qui s'applique dans une entreprise et les responsabilités associées
 - Connaître les obligations réglementaires issues du code du travail et du code de la sécurité sociale
 - Connaître le rôle et le périmètre d'action des instances de conseil, de contrôle et de suivi des entreprises/salariés

Formation dynamique dispensée par des juristes. Études de cas concrets de jurisprudences.



GESTION DU STRESS & GESTION DES CONFLITS



DURÉE
1 jour



PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié dont l'employeur, chef de service, encadrants



TARIF

À partir de 980 € HT/jour



OBJECTIFS

- Mettre en place des moyens de prévention efficaces afin d'éviter les situations de crises et de conflits
- Comprendre le stress et ses effets
- Maîtriser son stress en améliorant ses relations avec les autres
- Mieux gérer ses émotions
- Développer son esprit d'équipe et renforcer la confiance en soi
- Développer son énergie positive

Nos intervenants sont principalement des sophrologues, des IPRP psychologues et des coachs en gestion de conflits. En outre, nous vous proposons d'évaluer les Risques Psycho-Sociaux (RPS) de votre entreprise via un questionnaire simple et ludique dont le contenu est validé par la DIRECCTE, l'INRS et les services de santé au travail.



GRÂCE À ATOUTS+

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

RPS / QVT



DURÉE
1 jour



PUBLIC CONCERNÉ

Tout public (Manager, RH, CSE, ...)



TARIF

À partir de 1 100 € HT/jour/groupe



OBJECTIFS

- Lister les catégories de RPS par les caractéristiques de leurs effets
- Connaître les facteurs présents dans la situation de travail reconnus scientifiquement comme causes de RPS
- Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS
- Être capable de proposer des actions de prévention adaptés à votre activité

Cette formation interactive avec des mises en situation (jeux de rôle) et la remise d'une 'boîte à outils' est dispensée par des experts en RPS et QVT certifiés CARSAT, INRS et IPRP, avec la possibilité de faire un focus sur le harcèlement moral et la charge de travail. Cette formation permet également d'ajouter un accompagnement pour réaliser le diagnostic des RPS de votre entreprise.



GRÂCE À ATOUTS+

FORMATEUR CSE / SSCT

DURÉE
de 3 à 5 jours

PUBLIC CONCERNÉ
Formateurs indépendants ou rattachés à un organisme de formation.
Pré requis obligatoire en prévention et en animateur de formation

TARIF
À partir de 600 € HT/jour

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation en vigueur relative aux représentants du personnel (CSE et CSSCT)
- Être capable de comprendre et de définir le périmètre d'action du CSE
- Être capable d'animer une séquence pédagogique en accord avec les exigences pédagogiques de la DIRECCTE

Cette formation dynamique, fondée sur l'interaction entre le formateur et les stagiaires, apporte les compétences clés pour dispenser vos futures formations de façon ludique, pertinente et efficace. Formation dispensée par une juriste et IPRP.
Nous sommes agréés par la DIRECCTE PACA pour dispenser cette formation.



FORMATEUR HABILITATION ÉLECTRIQUE

DURÉE
de 3 à 8 jours

PUBLIC CONCERNÉ
Toute personne chargée d'animer en interne les formations à l'habilitation électrique / pré requis obligatoire en prévention et en électricité

TARIF
À partir de 850 € HT/jour/groupe

OBJECTIFS

- Former des collaborateurs internes à la prévention des risques électriques
- Évaluer des collaborateurs en vue de donner un avis sur la délivrance de l'habilitation électrique
- Acquérir les fondamentaux de la pédagogie pour animer une formation pour adultes

Des formateurs experts dans leur domaine qui savent transmettre leur savoir et dynamiser le contenu de la formation. Notre formation alterne théorie et pratique.



NOS PÔLES D'INTERVENTION COMPLÉMENTAIRES

Selon vos objectifs et la situation unique de l'entreprise nous pouvons compléter l'action de formation avec un **audit** ou bien réaliser une **mission de conseil**.

Nous pouvons aussi mettre en action nos 3 autres pôles de compétences : l'Externalisation Référent Santé Sécurité (IPRP) & RH, l'Accompagnement des encadrants et l'Obtention de subventions.

EXTERNALISATION IPRP ET RH

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP habilité par la DIRECCTE) : Depuis 2012, quelle que soit la taille de votre entreprise vous devez désigner un référent en prévention des risques professionnels dans votre entreprise. L'IPRP est pluridisciplinaire et assure des missions de diagnostic, de conseil, de formation, d'accompagnement et d'appui.

Ressources humaines juridiques en terme d'exigences réglementaires : Nous venons renforcer votre pôle contentieux RH, réalisons votre veille réglementaire et intervenons administrativement, par exemple, dans le cas d'un accident du travail, d'une inaptitude ou d'une action prud'homale.

Lorsque nous rejoignons votre équipe notre intégrité est le gage d'une relation de long terme en toute confiance. Externaliser ces missions vous permet de les réaliser dans les règles de l'art et de garder votre équipe concentrée sur votre coeur de métier.

ACCOMPAGNEMENT DES ENCADRANTS

Vos managers sont la clé de voûte de votre équipe. Nous améliorons leurs performances en management et coaching d'équipe. Nous les sensibilisons aux enjeux de la prévention et à la délégation de pouvoir.

OBTENTION DE SUBVENTIONS

Vous êtes probablement éligible à une aide aux entreprises en faveur de la prévention des risques professionnels. Nous vous accompagnons pour identifier vos droits et réaliser les démarches administratives qui vous permettront d'accéder à ces subventions.

Nous vous invitons à consulter notre site internet atouts-plus.com pour en savoir plus sur tous nos pôles de compétences.

COLLABORER AVEC ATOUTS+

Les obligations réglementaires sont nombreuses et peuvent coûter cher. De plus les sujets abordés soulèvent des enjeux sensibles qui nécessitent un dialogue social constructif. Chez ATOUTS+ nous abordons sereinement chaque formation grâce à notre maîtrise de ces sujets et à nos connaissances techniques et juridiques.

Faisons alors le point ensemble pour déterminer quels atouts nous allons déployer pour vous. Contactez-nous.

alexandra.sciarra@atouts-plus.com

Bureau. 04 98 10 61 94

Portable. 06 50 20 46 21

N° d'enregistrement de notre
organisme de formation :
93.83.05116.83

ILS NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE

CASINO, XPO LOGISTIC, AUDI, VOLKSWAGEN, TOYOTA, FÉDÉRATION DU BTP, DOMAINE DE BERNE, KID KANGOUROU, MEDTECH...

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées. Dans le cas contraire, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous vous orientons vers un organisme spécialisé.

Contact Référent Handicap :
alexandra.sciarra@atouts-plus.com



**PRIORISEZ LES
ACTIONS À MENER**



**MAÎTRISEZ LES TENANTS ET
ABOUTISSANTS**



FÉDÉREZ VOS ÉQUIPES

Déjà plus de
**4 500 stagiaires
formés depuis 2016 !**



www.atouts-plus.com



Agréé SSCT / CSE
Organisme de formation certifié Management, Santé et Sécurité au travail
Habilitation Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)